

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article 4544-10 du Code du Travail: « Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées ».

L'arrêté du 26/04/2012 définit les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution

OBJECTIFS

- ♦ Connaître la réglementation électrique et les risques présentés par les installations et équipements, conformément à la norme NF C 18-510.
- ♦ Mettre en application les connaissances acquises, lors d'interventions simples d'entretien et de dépannage d'ordre électrique et/ou des travaux sur des installations ou équipements électriques, en haute tension.

PROGRAMME

♦ INTRODUCTION - GENERALITES

♦ RETOUR D'EXPERIENCE

Retour d'expérience : analyse commentée de situations/exemples rencontrés

- Analyse des accidents et presque accidents: processus et conséquences avérées potentielles;
- Pratiques professionnelles : analyse de risques et mesures de prévention;
- Effets du courant électrique sur le corps humain: électrisation, électrocution, brûlure;
- Habilitation: principe, symboles, limites de formalisation.

♦ MODULE BS BE Manœuvre

Acteurs concernés par les travaux et informations à échanger ;

- Noms et limites des différents domaines de tension et de son habilitation;
- Zones de travail associées ;

- Documents applicables dans le cadre des interventions élémentaires BT ou HT
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations;
- Fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION correspondants ;
- Etapes de mise en sécurité d'un circuit;
- Mesures de prévention à observer lors d'une intervention élémentaire BT ou HT;
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel;
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

♦ TRAVAUX PRATIQUES

- Application pratique des connaissances acquises.

♦ CONTRÔLE DES ACQUIS

- Test d'évaluation (pratique et QCM)

♦ CONCLUSION

- Synthèse et évaluation de la formation

METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, technicien expérimenté dans le domaine électrique et la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

PUBLIC CONCERNE :

Personnel non électricien ou électricien autorisé à effectuer des manœuvres en basse tension (Manœuvre d'exploitation, de consignation, ou d'urgences).

PRE-REQUIS: Formation initiale de même nature, BS BE Manœuvre

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 9 personnes (maximum)

DUREE DE LA FORMATION : 1,5 jours (10h30)

EVALUATION - REMARQUES :

Les acquis sont évalués sous forme de QCM

En cas de réussite au QCM, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.

La norme NF C 18-510 recommande un recyclage tous les 3 ans.

MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.